| Es Planches 10, 2842 Rossemaison, Tél.: 032 421 70 70 |

AER
ASSOCIATION EUROPEENNE DES RADIOS

BAKOM
31. AUG. 2012
Reg. Nr.
DIR
BO
MP
IR X
TC
AF
FM

RRR
| Radios Régionales Romandes |

Office fédéral de la communication
Consultation relative à la
révision partielle de la LRTV
Zukunfstrasse 44
Case postale
2051 Bienne

Rossemaison, le 29 août 2012

Procédure relative à la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames, Messieurs,

Le 10 mai dernier, vous nous avez invités à prendre position sur la procédure susmentionnée et nous vous en remercions. L'ensemble des associations de radios et télévisions privées suisses vous ont adressé une prise de position à laquelle nous adhérons complètement. Elle traite notamment des trois points suivants : la procédure de renouvellement des concessions, l'allocation des montants de redevance non versés et les quotes-parts de la redevance attribuées aux diffuseurs privés.

Les Radios Régionales Romandes vous soumettent quelques propositions supplémentaires :

Taux de répartition

Les associations faîtières des médias privés se sont mises d'accord pour proposer dans leur prise de position un taux de 5% de la redevance perçue en faveur des radios et télévisions privées. Nous souscrivons à cette requête et ne pouvons accepter le taux proposé de 3 à 5%. Une alternative de quote-part de 4 à 6% pourrait être envisageable, en parallèle à un socle ou une garantie minimale de 22 millions de francs par année en faveur des radios privées. D'autre part, nous insistons sur la nécessité de fixer la répartition entre la radio et télévision sur le taux actuel et de ne pas laisser le taux fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture médiatique. Cela signifie que la radio privée doit percevoir au moins 1,8% de la totalité de la redevance perçue.

Allocation des montants de redevance non versées

En plus du soutien à la formation et à la technologie, nous proposons une 3e utilisation de la réserve de fluctuation. Il s'agit d'attribuer une partie des montants disponibles à la compensation de disparités constatées depuis 2007 dans les quote-parts versées aux radios privées. En effet, certains diffuseurs rencontrent des difficultés plus accrues que d'autres. Ceci est lié au fait que les calculs de l'époque reposaient pour partie sur des hypothèses qui pour certaines ne se sont pas vérifiées. Les montants versés aux radios privées sont malheureusement fixés sans adaptations possibles dans les concessions. En fixant un minimum, en tenant compte du renchérissement et en allouant aux radios concernées les trop-perçus annuels, on empêcherait la formation de surplus.

Forme plus affirmée de l'article 58

A son article 58, le projet utilise la forme potestative à plusieurs reprises. Nous proposons une forme plus affirmée : « Le Conseil fédéral soutient pendant une durée déterminée l'introduction des nouvelles technologies … », et « Le Conseil fédéral informe le public sur de nouvelles technologies ».

Toujours à l'article 58, nous proposons de modifier le projet qui prévoit le texte suivant : « L'OFCOM peut soutenir pendant une durée déterminée l'introduction de nouvelles technologies pour la diffusion de programmes en versant des contributions destinées à la mise en place et l'exploitation de réseaux d'émetteurs, à condition qu'il n'existe pas de possibilité de financement suffisante dans la zone de desserte concernée ».

Nous proposons de remplacer « L'OFCOM peut soutenir » par « Le Conseil fédéral soutient » par cohérence avec les autres articles du projet, et de supprimer la dernière partie de la phrase (dès « … à condition que …).

Soutien public accru aux mesures d'audience

En matière de recherches et de mesures d'audience, les tarifs appliqués par Mediapulse posent problème aux diffuseurs privés. Les prestations sont onéreuses et ne fournissent que des mesures quantitatives, les aspects qualitatifs étant laissés pour compte. Nous ne proposons pas de modifier le projet de loi qui prévoit une quote-part de redevance au bénéfice de Mediapulse. En revanche, nous demandons que lors des débats parlementaires, la volonté politique d'un accroissement du soutien public à Mediapulse pour ses activités publiques soit affirmée.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos propositions.

Veuillez recevoir, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Radios Régionales Romandes
Le président :

Philippe Zahno